

tions temporelles, se réservant de le récompenser de ses vertus par un bonheur éternel.

VI. — *Angelis suis mandavit de te, ut custodiant te in omnibus viis tuis* (Psal. xc, 11). Il a chargé ses anges d'avoir soin de vous, afin qu'ils vous gardent dans vos voies.

Aperis manum tuam, et imple omne animal benedictione (Psal. cxliv, 16). Vous ouvrez, Seigneur, votre main libérale, et tout ce qui a vie se ressent de votre bénédiction.

Ne dicas : non est Providentia, ne forte iratus Deus contra sermones tuos, dissipet cuncta opera manuum tuarum (Eccl. v, 5). Ne dites pas : il n'y a point de Providence, de crainte que Dieu, irrité de ces paroles, ne détruise toutes les œuvres de vos mains.

Tua autem, Pater, providentia (cuncta) gubernat (Sapient. xiv, 5). Père céleste, votre providence gouverne tout.

Nolite solliciti esse in crastinum; crastinus enim dies sollicitus erit sibi ipsi (Matth. vi, 34). Ne vous mettez point en peine pour le lendemain, car le lendemain pourvoiera à ce qui lui est nécessaire.

Omnem sollicitudinem projicientes in eum, quoniam ipsi cura est vobis (Ep. I Pet. v, 7). Jetant toute inquiétude dans son sein, parce qu'il a soin de vous.

PURGATOIRE.

I. Il faut mourir : *Statutum est hominibus semel mori*. Mais nous ne mourons pas tout entiers : nos corps descendent dans le tombeau; sortis de la terre, ils retournent dans la terre. Mais la plus noble portion de nous-mêmes, notre âme formée à l'image de Dieu ne meurt point. Séparée de l'enveloppe terrestre qui la retenait captive sur cette terre d'exil, elle retourne vers son Dieu qui l'a créée; elle paraît devant le tribunal redoutable du Souverain Juge pour y recevoir ou le châtement de ses fautes, ou la récompense de ses vertus : *Post hoc autem judicium*.

Mais qu'elle sera la sentence prononcée sur chacun de nous ?

Pour les pécheurs qui ont méconnu l'autorité de Dieu et ont refusé de se réconcilier avec lui et de faire pénitence, une sentence de réprobation : *Ite, maledicti, in ignem æternum*.

Pour les âmes pures et sans tache qui, par leurs vertus, ont amassé des trésors de mérite, une sentence d'élection et de bonheur éternel : *Venite, benedicti patris mei*.

Mais, entre ces deux états, il en est un mitoyen qui n'est ni la justification pure, ni le crime grave : ce sont des fautes légères qui n'ont pas été expiées sur la terre. Doivent elles rester impunies et n'être pas un obstacle pour l'entrée dans le séjour de la sainteté où rien de souillé ne doit pénétrer ? Non, sans doute. Mais doivent-elles être soumises aux châtements des grands coupables ? non, cela ne peut pas être non plus.

Or, si j'interroge ma foi, elle me révèle que entre le Ciel et l'enfer, il y a une demeure intermédiaire où les âmes souillées de fautes légères achèvent de les expier et de se purifier. C'est le Purgatoire.

Tel est le dogme catholique enseigné par toute la tradition, professé constamment par tous les fidèles, défini par l'Église, et fondé sur les saintes Écritures.

La foi nous enseigne aussi que ces âmes souffrantes peuvent être soulagées par les prières des fidèles qui sont encore sur la terre : *Sancta ergo et salubris cogitatio pro defunctis exorare, ut a peccatis solvantur*.

II. — La religion nous présente les motifs les plus puissants pour nous engager à secourir des âmes du purgatoire par nos prières et nos bonnes œuvres.

Tout nous le commande, 1^o la charité, 2^o la justice, 3^o notre intérêt personnel.

QUARANTE-HEURES.

I. — On appelle ainsi les exercices institués pour opposer, à la licence qui règne pendant les derniers jours du carnaval, les œuvres de la piété. On sait que saint Charles Borromée fit des réglemens contre les excès auxquels on se livrait, en ces jours, dans le diocèse de Milan, et qu'il ordonna plusieurs pratiques de dévotion et de pénitence

que les fidèles devaient y observer. Le cardinal Paleotto institua, pour ces jours, à Bologne, dont il était archevêque, l'Oraison dite de *Trente-Heures* avec sermon et indulgence. Saint Philippe de Néri fit adopter par Rome des processions qui, pendant ces trois jours, se rendaient aux sept principales églises. Enfin, à Rome, on les remplaça par l'Oraison de *Quarante-Heures*, qui consiste dans l'exposition du saint Sacrement, des sermons, des saluts et autres exercices de piété. Plusieurs indulgences y sont attachées. Le cardinal le Camus, évêque de Grenoble, montra le plus grand zèle à provoquer cette dévotion qui, aujourd'hui, est à peu près générale dans tous les diocèses de France.

II. — Un prédicateur ne saurait trop s'attacher, en cette circonstance, à parler de la présence réelle de Jésus-Christ dans l'Eucharistie, de l'amour que Dieu nous y témoigne et des bienfaits immenses que nous en recevons.

Voyez *Apôtre des Chaumières* (Circonstances).

QUATRE-TEMPS.

I. — On donne le nom de Quatre-Temps à trois jours spécialement consacrés par l'église à la prière et à la pénitence, le mercredi, le vendredi et le samedi qui se représentent quatre fois l'année, au retour de chaque saison, sur la fin de décembre, de mars, de juin et de septembre.

II. — Cette institution remonte à la plus haute antiquité; elle fut vraisemblablement établie comme une expiation des folies et des désordres de ces orgies scandaleuses connues sur le nom de Bacchanales, que les païens renouvelaient quatre fois par an.

III. — L'abstinence et le jeûne sont les deux principales obligations que nous imposent les Quatre-Temps. Cette double obligation est très-grave: y manquer *sciemment* et *sans aucune cause légitime* est une faute mortelle.

IV. — Les Quatre-Temps ont été institués, dit saint Léon, pour consacrer à Dieu, par la pénitence et la mortification, les quatre saisons de l'année, afin d'obtenir la bénédiction céleste sur les fruits de la terre et de saints

prêtres, car, c'est en ces jours que se font les ordinations.

V. — *Benedicam Dominum in omni tempore* (Ps. xxxiii, 2). Je bénirai le Seigneur en tout temps.

Voyez *L'Apôtre des Chaumières* (Circonstances, tome I).

QUERELLES:

Voyez *Discorde*.

RAISON.

La raison, dit Bergier, n'est autre chose que la faculté d'être instruit et de sentir la vérité lorsqu'elle nous est proposée.

La raison est à l'homme, par rapport aux choses intellectuelles, ce que les yeux sont pour les choses matérielles: un organe visuel.

Les yeux n'ont pas de lumière propre, et il serait ridicule de dire les lumières de nos yeux. Ce n'est pas moins à tort que l'on dit les lumières de la raison. — elle n'a pas de lumières propres et naturelles.

Otez aux yeux toute lumière extérieure, quelque bons qu'ils soient, vous serez dans les ténèbres.

Otez à la raison toute communication d'une lumière extérieure, elle restera dans une ignorance complète.

RELIGION.

La religion est la société de l'homme avec Dieu. Cette société est fondée sur les rapports naturels de la créature raisonnable avec le Créateur.

Pour décider si l'homme doit avoir une religion, il suffit de savoir qu'il y a un Dieu, et que c'est lui qui a créé l'homme. Il n'a pu le faire tel qu'il est, capable de réflexion et de sentiment sans lui ordonner d'adorer son Créateur. D'ailleurs l'expérience démontre que l'homme sans religion serait très-peu différent de l'animal sans raison.

Sans la religion la société ne serait pas possible. Elle ne peut exister sans liens sociaux, c'est-à-dire sans droits et

devoirs réciproques entre ses divers membres. Or, pour que ces liens soient réels, il faut qu'ils émanent d'une autorité qui soit supérieure à l'homme et qui ait le droit de lui imposer des devoirs et d'en exiger l'accomplissement, comme aussi de lui donner des droits et de forcer les autres hommes à les respecter. Dieu seul a cette autorité. Il est donc nécessaire, pour que les hommes soient liés entre eux par une réciprocité de droits et de devoirs, qu'ils soient liés à Dieu par leur soumission à son autorité.

RELIGION (RETOUR A LA).

Voyez *Conversion*.

ROGATIONS.

I. — Ce mot signifie : *demandes, prières, supplications*. Ces prières se font publiquement dans l'église pendant les trois jours qui précèdent immédiatement la fête de l'Ascension, et se nomment encore, dans le style liturgique, *petites litanies*, par opposition aux *grandes litanies* que l'église romaine a, de temps immémorial, affectées à la fête de saint Marc.

II. — Quelques historiens font remonter les *Rogations* jusqu'au siècle de saint Augustin, et croient en voir les vestiges dans un discours que cet illustre pontife adressa, la veille de l'Ascension, à son peuple d'Hippone. A l'époque de saint Césaire d'Arles (v^e siècle), les *Rogations* étaient universellement observées dans tout le monde chrétien.

III. — Originairement, on joignait le jeûne à l'abstinence pendant les trois jours qui précédaient l'Ascension. Le jeûne fut plus tard supprimé, et il ne resta plus que l'obligation de l'abstinence, de la prière et des processions publiques.

Voyez *l'Apôtre des Chaumères* (Circonstances).

ROSAIRE.

Le *Rosaire* est une dévotion qui consiste à prier et à méditer sur les principales circonstances de la vie de Jésus-Christ, auxquelles sa sainte mère a eu le plus de part.

L'objet de cette dévotion est d'adorer Dieu, par Jésus-Christ, en honorant Marie, et sa fin est de former de véritables chrétiens par l'imitation des exemples de Jésus et de sa sainte mère.

L'institution du *Rosaire* remonte au 13^{me} siècle. Elle doit son origine à saint Dominique, et surtout à saint Thomas-d'Aquin. C'est une des dévotions les plus célèbres et les plus autorisées par l'Église.

La dévotion du *rosaire* est la source des biens spirituels les plus précieux et les plus abondants : persévérance du juste, conversion des pécheurs, grâces pour le temps de la vie, grâces pour le moment de la mort, grâces même pour le moment qui suivra notre mort.

Les souverains pontifes se sont plu à combler de faveurs les associés du saint *rosaire* et à leur accorder une foule d'indulgences, soit partielles, soit plénières.

Le *rosaire* est composé de quinze *pater* et de cent cinquante *ave maria*, pour honorer les quinze principaux mystères de notre Seigneur auxquels Marie a eu quelque part.

Cinq mystères *joyeux* : — Annonciation, — Visitation, — Naissance de Jésus-Christ, — Présentation au temple, — Jésus retrouvé dans le temple.

Cinq mystères *douloureux* : — Jésus agonisant au jardin des Oliviers, — Jésus flagellé, — Jésus couronné d'épines, — Jésus portant sa croix, — Jésus crucifié.

Cinq mystères *glorieux* : — La résurrection, — L'ascension, — la descente du Saint-Esprit, — l'Assomption de la sainte Vierge, — son couronnement dans le ciel.

Le *rosaire* est le livre de la naissance, de la vie, de la passion et de la gloire de Jésus-Christ, c'est l'abrégé de l'Évangile. On apprend dans les mystères *joyeux* l'excessive charité d'un Dieu qui a donné son fils au monde, l'amour incompréhensible de Jésus-Christ envers les hommes, son ardeur à opérer notre salut ; ce qu'il a fait pour nous, et ce que nous devons faire pour lui. — On s'y détache des richesses, des plaisirs et des biens de ce monde, que Jésus-Christ a méprisés ; on y connaît combien on doit aimer l'humilité, la pauvreté, l'obéissance, et les autres vertus qui ont fait les délices de Jésus et la gloire de Marie.

Par les mystères *douloureux*, on comprend quelle est la malice du péché; quelle horreur nous devons en concevoir; quels châtimens il mérite, et quelle vengeance Dieu tirera des pécheurs, puisque Jésus-Christ qui n'en avait que l'apparence, a été traité avec tant de rigueur, et qu'il a souffert tant et de si ignominieux supplices pour apaiser la colère de son père. Les peines et les afflictions de cette vie ne sont que de légers châtimens, eu égard à l'énormité de nos crimes. Il faut donc les souffrir toutes avec patience, et les recevoir de la main de Dieu comme des pénitences très-salutaires.

Les mystères *glorieux* nous font connaître les biens et la gloire que Jésus-Christ a préparés dans le ciel pour ceux qui l'imitent sur la terre; le bonheur d'une âme vraiment ressuscitée par la grâce du Saint-Esprit; l'inébranlable fondement de notre espérance, Jésus, dans le ciel comme notre pontife, notre frère, notre avocat, notre médiateur, et la confiance avec laquelle nous devons nous adresser à Marie, mère de Dieu, reine du ciel et dispensatrice des grâces.

Par le saint *rosaire* nous prions Dieu, ainsi que Jésus-Christ le désire de ses disciples. Nous demandons tout ce que nous pouvons demander pour la gloire de Dieu, pour nous et pour le prochain, pour le temps et pour l'éternité.

Benedicta es tu a Domino Deo, excelsa præ omnibus mulieribus super terram, quia nomen tuum ita magnificentatum est, ut non recedat laus tua de ore hominum. (Judith, XIII, 23 et 25). Vous êtes bénie de notre Dieu dans toute la terre plus que toutes les femmes, parce que votre nom est devenu tellement célèbre parmi les peuples, qu'ils ne cesseront jamais de vous louer.

Frater qui adjuvatur a fratre, quasi civitas firma. (Prov. XVIII, 18). Le frère qui est aidé par son frère est comme une ville forte.

Si duo ex vobis consenserint super terram, de omni re quacumque petierint fiet illis a Patre meo (Matth. XVIII, 19). Si deux d'entre vous s'unissent ensemble sur la terre, quelque chose qu'ils demandent, elle leur sera accordée par mon Père.

Domine, doce nos orare (Luc. XI, 1). Seigneur, apprenez-nous à prier.

Oremus simul et pro nobis, ut Deus aperiat nobis ostium sermonis ad loquendum mysterium Christi (Colon. IV, 3). Prions de concert et pour nous, afin que Dieu nous ouvre une entrée pour prêcher la parole et pour annoncer le mystère de Jésus-Christ.

Multum valet deprecatio justii assidua (Ep. de saint Jacques, v, 16). La prière fervente et assidue du juste peut beaucoup.

Sat agite ut per bona opera certam vestram vocationem et electionem faciatis (II, Pet. I, 10). Efforcez-vous d'affermir votre vocation et votre élection par les bonnes œuvres.

Oratio sit communis et publica (saint Cyprien, lib. de lapsis). Que la prière se fasse en public et en commun.

Coimus in cætum et congregationem, ut ad Deum quasi manufacta precationibus misericordia ambiamus orantes; hæc Deo grata vis est (Tertul. Apolog. c, 29). Nous nous assemblons et joignons nos forces ensemble pour faire violence à la miséricorde de Dieu, par nos prières, persuadés que cela ne peut lui être qu'agréable.

Impossibile est preces multorum non exaudiri (Amb. in epis. ad Rom). Il ne se peut faire que Dieu n'exauce la prière de plusieurs unis ensemble.

Orationis instantia exauditur (saint Jérôme. Ep. ad Dam). L'instante prière qu'on fait à Dieu est toujours exaucée.

Qui recte novit orare, recte novit vivere (saint Aug. in Psal. CXVIII). Qui connaît l'art de bien prier, sait l'art de bien vivre.

Oratio fervidam mentem requirit (saint Chrysostôme homil. 39 ad pop. ant). La prière pour être efficace, doit nécessairement être faite avec ferveur.

Orans et non attendens, clamans tacet (saint Grég. homil. 37 in Ev). Celui qui prie sans attention se tait en criant bien haut.

Nulli dubium quin totum ad laudem Christi pertineat, quicquid genitrici suæ impensum fuerit (saint Jérôme de Assumpt). On ne peut douter que tout ce que nous rendons à la mère de Dieu ne tourne à la gloire de Jésus-Christ son fils comme à sa fin.